



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Intersyndicale Orléans Mairie Métropole

Régime indemnitaire des agents de catégorie C

Mairie d'Orléans et transférés Métropole

Proposition d'une prime exceptionnelle versée en une fois dont le montant est à négocier

Suite à la réunion du mardi 21 mai 2019 avec les organisations syndicales, le maire et le maire adjoint chargé du personnel ont proposé le versement d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » versée en une fois. Une réunion est prévue le 27 mai pour la négociation de son montant pour l'ensemble des agents de la catégorie C de la Mairie d'Orléans et de la Métropole.

Prime de service : le montant 2018 sera versé en intégralité au départ de la collectivité

En ce qui concerne la prime de service : pour les élus celle-ci est bien reversée tous les mois en 2019. Il n'y a toujours pas selon eux de perte en cours de route. Il n'y a ni gain ni perte pour les présents en 2018 et un gain pour les nouveaux embauchés.

La mensualisation a été validée par le Comité technique qui n'a pas eu de choix puisqu'il s'agissait d'une stricte application de la loi conditionnant le maintien de la prime de service. Nos organisations syndicales se sont abstenues.

Le maire refuse le versement de la prime de service en 2019 au titre de 2018 que nous demandions pour les 1600 agents de Cat C de la ville d'Orléans et les agents transférés à la Métropole.

La prime de service est pérennisée selon le maire, par une délibération du conseil municipal qui engage la collectivité et non le maire en place. Depuis 1993, les élus n'ont jamais remis en cause, ce qui a été négocié antérieurement sur les primes.

Suite au vote des agents présents, à notre retour de la concertation avec les élus, vous avez décidé la suite du mouvement, les quatre organisations syndicales vous invitent donc à nous retrouver

le mardi 28 mai devant la mairie, place de l'Etape

afin d'échanger avec vous sur les négociations qui auront eu lieu la veille le lundi 27 mai 2019 et de la suite à donner à ce mouvement avec vous.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire remonter vos idées et vos ressentis, pour votre information la mairie a décidé d'écrire à l'ensemble des agents individuellement chez vous.

Contacts

cfdt@ville-orleans.fr cgt@ville-orleans.fr fo@ville-orleans.fr fafpt@ville-orleans.fr

02 38 79 24 74

02 38 79 25 03

06 64 96 84 86

02 38 79 24 30